

Agence Immobilière Roger Bussard S.A. - conditions générales

ATTENTION : le début de la location commence à 16 heures et la fin de la location se termine à 10 heures suivant les disponibilités de la dame de réception !

VOISINAGE : S'agissant d'un immeuble en PPE, la tranquillité doit régner dès 22h00. D'un point de vue esthétique aucun matériel ne doit être entreposé sur le balcon, ainsi que dans la cage d'escalier de l'immeuble. L'immeuble ayant un caractère résidentiel, aucune entrave aux règles et usages locatifs ne sera tolérée.

PARKING : Les vacanciers sont priés d'utiliser les places réservées exclusivement pour l'appartement loué.

TRAVAUX - REPARATIONS - PANNES Les vacanciers ne sont pas autorisés à commander quelconques travaux sans l'autorisation écrite préalable de l'Agence. OBJETS TROUVES Pour tout objet trouvé, nous vous le renvoyons et il vous est facturé le prix de la poste + une taxe de CHF 10.- pour le travail. Merci de payer par TWINT. Si vous n'avez pas TWINT, merci de demander à la dame de réception son numéro IBAN.

A CONTACTER QUELQUES JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE : 1. A contacter quelques jours avant votre venue afin de fixer l'heure de votre arrivée pour la remise des clés. 2. Le paiement de la caution, du nettoyage et de la location du linge et de la literie, si désirés, devra être effectué à votre arrivée auprès de la dame de réception en francs suisses et en cash.

VOTRE CARTE D'HÔTE : Dès votre 1ère nuit passée à FRIBOURG REGION, vous recevrez une carte d'hôte digitale par sms ou par e-mail le jour de votre arrivée. Le SMS comporte un code à 8 caractères ; l'e-mail inclut un QR code accompagné d'un code à 8 caractères. Il suffit de présenter le code ou QR code auprès des attractions touristiques partenaires pour bénéficier des avantages. Vous pouvez déjà consulter les offres actuelles sous www.florasquest.ch Des rives des lacs aux sommets des Préalpes, de multiples avantages s'offrent à vous. Profitez-en ! En cas de questions, vous pouvez contacter les offices du tourisme de Charmey ou de Bulle qui se feront un plaisir de vous renseigner. Charmey www.la-gruyere.ch/charmey Bulle www.la-gruyere.ch/bulle Informations utiles Toutes les communes fonctionnent avec le système des sacs poubelle taxés. Nous vous mettons à disposition le 1er sac pour CHF 2.50 (que la dame de réception encaissera à votre arrivée), les suivants peuvent être achetés à la pièce pour la commune de Charmey : à la Laiterie du centre du village, à la boulangerie des Arcades et à l'office du tourisme. Pour toutes les autres communes, merci de voir avec les dames de réception.

FRAIS D'ANNULATION : En cas d'annulation, les frais d'annulation seront perçus à raison de 20% du montant total du loyer. Ils s'ajouteront à la progression suivante : - 40% du loyer en cas d'annulation entre le 21ème jour et le 15ème jour avant le séjour. - 60% du loyer en cas d'annulation entre le 14ème jour et le 8ème jour avant le séjour. - 80% du loyer en cas d'annulation entre le 7ème jour et le dernier jour avant le séjour.

DOMMAGES : Le preneur a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile privée (RC). Celui-ci est tenu, lors de son départ, de signaler les dommages causés pendant son séjour dans le logement. Ceux-ci seront alors déduits de la caution ou, en fonction de l'importance des dégâts, facturés au preneur par la dame de réception ou par l'Agence. Il en va de même si les dégâts sont constatés après le séjour. D'autre part, si des effets faisant partie du logement ont été déplacés d'une pièce à l'autre, le preneur est prié de les remettre à leur place initiale.